

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/el/arrete/2020/10/01/2020015684/justel>

Dossier numéro : 2020-10-01/02

Titre

1 OCTOBRE 2020. - Arrêté royal Gouvernement. - Démission

Source : CHANCELLERIE DU PREMIER MINISTRE

Publication : Moniteur belge du 02-10-2020 page : 69460

Entrée en vigueur : 02-10-2020

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). Est acceptée, la démission offerte par :

Mme Sophie Wilmès, de ses fonctions de Première Ministre, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales.

M. Koen Geens, de ses fonctions de Vice-Premier Ministre et Ministre de la Justice, chargé de la Régie des bâtiments, et Ministre des Affaires européennes.

M. David Clarinval, de ses fonctions de Vice-Premier Ministre et Ministre du Budget et de la Fonction publique, chargé de la Loterie Nationale et de la Politique scientifique.

M. Pieter De Crem, de ses fonctions de Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé du Commerce extérieur.

Mme Maggie De Block, de ses fonctions de Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration.

M. Daniel Bacquelaïne, de ses fonctions de Ministre des Pensions.

Mme Marie Christine Marghem, de ses fonctions de Ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable.

M. François Bellot, de ses fonctions de Ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et de la Société nationale des chemins de fer belges.

M. Denis Ducarme, de ses fonctions de Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale, chargé des Grandes villes.

M. Philippe De Backer, de ses fonctions de Ministre de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, chargé de la Simplification administrative, de la Lutte contre la fraude sociale, de la Protection de la vie privée et de la Mer du Nord.

Mme Nathalie Muylle, de ses fonctions de Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargée de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées.

M. Philippe Goffin, de ses fonctions de Ministre des Affaires étrangères et de la Défense.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur ce jour.

[Art. 3](#). Le Premier Ministre est chargé de l'exécution du présent arrêté.